

UNE OPPORTUNITÉ INÉDITE

L'échéance de la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité approche à grands pas. Dans six mois, il vous faudra avoir choisi une offre de marché pour vos contrats dont la puissance est strictement supérieure à 36 kVA. Face à cette obligation réglementaire et un marché de l'énergie complexe à appréhender, les questions sont nombreuses.

Pour la grande majorité d'entre vous, actuellement engagée dans une procédure d'appel d'offre, se pose la question du choix. La tentation de la moins-disance tarifaire est grande mais ne doit pas conduire à des choix par défaut. Car le véritable enjeu pour les collectivités n'est pas le coût unitaire de l'énergie mais bien l'efficacité énergétique. L'énergie la moins chère est encore celle que vous ne consommez pas !

Un bon contrat est donc un contrat qui garantit à la fois un prix juste et des services de qualité adaptés à votre profil de consommation. Vous devez pouvoir compter sur votre fournisseur d'énergie pour vous aider à réduire votre facture et optimiser vos dépenses énergétiques.

La fin des TRV est une opportunité unique de mieux définir vos besoins, vos usages, de formuler vos attentes et d'anticiper votre avenir énergétique. Un avenir qui se construit pas à pas. Pour vous aider à le préparer, EDF innove et fait le pari de la prospective. Un instrument d'aide à la décision efficace, mis au service des collectivités lancées dans l'élaboration d'une stratégie énergétique durable. Au-delà d'une offre compétitive sur les prix, EDF s'engage à mettre l'expérience, le savoir-faire et l'expertise de ses équipes au service de vos ambitions. Car au-delà du 31 décembre 2015, c'est un autre défi de taille qui nous attend, celui de la transition énergétique.

→ [En savoir plus](#)

Fin des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité, 7 repères pour vous y retrouver

LE CONSEIL DU MOIS

- À compter du 1^{er} janvier 2016, les sites des consommateurs dont la puissance souscrite est strictement supérieure à 36 kVA ne pourront plus bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'énergie.
- Quelles sont les conséquences pour vos contrats d'électricité au tarif réglementé ?
- Comment bien se préparer à l'échéance du 31 décembre 2015 ?



→ [En savoir plus](#)

AGENDA

16-19 JUILLET :

1^{er} salon du véhicule électrique de Val d'Isère

22-24 SEPTEMBRE :

EDF présent au 76^e Congrès de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) à Montpellier

1-3 OCTOBRE :

EDF Collectivités au 26^e Salon Expolis et 75^e congrès du Syndicat National des Directeurs Généraux des collectivités Territoriales (SNDGCT), à la Rochelle

« Plus nous tardons à agir, plus ce sera coûteux et difficile. Investir dès aujourd'hui pour lutter contre le dérèglement climatique, c'est à la fois améliorer le présent et préserver l'avenir. »

Laurent Fabius, ministre des Affaires Etrangères.
Entretien sur la COP21 et les enjeux de la transition énergétique. (Décisions Durables de juin-juillet 2015)

VERBATIM

CHOISIR SON CONTRAT D'ÉNERGIE

« FIN DES TRV : LE COMPTE A REBOURS A COMMENCÉ ! »

Au 31 décembre 2015, les Tarifs Réglementés (TRV) de Vente disparaissent. Les conseils d'Eric Gasparotto, directeur des ventes d'énergie d'EDF Collectivités, à six mois de cette importante échéance.



Eric Gasparotto,
directeur des Ventes
d'énergies d'EDF
Collectivités

Les clients d'EDF actuellement au Tarif Jaune et Vert s'apprêtent à basculer en offre de marché. Quels conseils donneriez-vous maintenant à ceux qui n'ont encore entamé aucune démarche ?

Je les invite à engager rapidement un appel d'offre sous forme d'accord-cadre et de marché subséquent pour pallier la volatilité des prix de l'énergie et ainsi obtenir la meilleure offre.

Les collectivités doivent néanmoins prendre le temps de bien définir leurs besoins et réfléchir à l'opportunité d'intégrer des éléments techniques à leur cahier des charges. Modalités de paiement, services de suivi et de pilotage des consommations, profondeur de la relation-client, etc.

Autant de critères qui leur permettront de pondérer le prix en mettant en regard leurs propres besoins et la qualité des prestations associées à la fourniture d'énergie de chaque fournisseur.

De nombreux clients sont ou vont être tentés par la « moins-disance », le prix est-il le principal levier de négociation ?

Le prix est important mais ne doit pas être le seul critère de choix ! Opter pour l'offre la moins-disante, c'est prendre le risque de se retrouver confronté à l'absence de services ou à des services a minima qu'il faudra que le client développe en interne. Une collectivité qui n'aura pas intégré de services de gestion et de facturation à son contrat de fourniture d'énergie, se verra contrainte d'y affecter un technicien. Or, ce coût en ressource humaine dépassera largement ce qu'elle aurait payé en l'intégrant dès le départ dans ses besoins.

Attention à certaines formules de prix qui s'adosent trop directement au marché de l'électricité ! Elles n'offrent pas de couverture de risques suffisante en cas d'évolution du marché à la hausse. Il existe des alternatives comme les formules à prix fixe, le prix indexé sur l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique, indice fixé par

les pouvoirs publics). Chaque collectivité doit mesurer et prévoir, dans son cahier des charges, son besoin de couverture de risque sur le prix (c'est une assurance sur le futur). C'est, pour elle, la garantie d'un environnement maîtrisé et, pour ses administrés, qu'ils ne subiront pas de fortes hausses de taxes.

90% des Collectivités locales sont aujourd'hui engagées dans des procédures d'appels d'offre. Leurs craintes d'un engorgement du côté des fournisseurs et d'un avantage donné aux plus gros volumes sont-elles justifiées ?

L'univers énergétique est complexe, a fortiori pour un client jusqu'à présent soumis aux TRV qui ne s'était jamais posé ces questions. L'une des raisons de cette complexité tient au fait que l'électricité ne peut être stockée. Les marchés sont volatiles. Or, si vous analysez la composition d'une facture énergétique, vous constaterez qu'une part importante n'est pas mise en concurrence. Elle correspond au coût d'acheminement de l'électricité et aux taxes. La mise en concurrence ne concerne ainsi réellement que 30 à 40% de la facture totale. Lorsque le client organise sa consultation, les économies qu'il peut escompter ne porteront donc que sur 30 à 40% de sa facture. Alors qu'en consommant mieux et moins grâce aux services de gestion et de facturation, le client économise sur la partie fourniture mise en concurrence et également sur la partie acheminement (TURPE), comme sur les taxes. In fine, ce client agit sur 100% de sa facture. L'effet de levier de la baisse de la consommation est donc bien supérieur à celui de la baisse du prix de l'énergie !

→ Retrouvez l'intégralité du témoignage sur edfcollectivites.fr

«L'objectif de ce modèle de "ville connectée" s'inscrit dans la vision plus large de la ville de demain et des smart cities. (...) Les innovations développées par les villes connectées doivent permettre d'améliorer le quotidien des habitants et usagers.»

VERBATIM

André SANTINI, maire d'Issy-les-Moulineaux
La Revue des Collectivités Locales de juin 2015

OPTIMISER SES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

« AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC : DÉCOLLAGE IMMINENT DU 100% RENOUVELABLE »

Tableaux d'affichage, portiques de sécurité, carrousels à bagages, escalators, éclairage... L'énergie est au cœur du fonctionnement d'un aéroport, une préoccupation permanente et un important poste de dépenses. Pour réduire sa facture d'électricité, qui représente 2 millions d'euros par an et 85% de ses consommations énergétiques, et améliorer sa performance énergétique, l'aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB) a choisi l'offre de marché d'EDF. Anne Julia, sa responsable environnement, nous explique pourquoi.



Anne Julia
Responsable
environnement

nous assure que 50% des kWh consommés par ATB sont d'origine renouvelable. De plus, nous souhaitons bénéficier d'un accompagnement sur des actions de sensibilisation de nos personnels aux économies d'énergie ainsi que d'une expertise sur un sujet ayant trait à l'efficacité énergétique.

À partir du 1^{er} janvier 2016 et pour deux ans, nous passerons à 100% d'énergie d'origine renouvelable et nous avons demandé aux équipes d'EDF de nous aider à mettre en place une action de sensibilisation de tous les collaborateurs qui contribuent à notre démarche ACA*.

En quoi consiste cette démarche ?

C'est une démarche globale en matière de développement durable qui vise à réduire de manière significative nos émissions de gaz à effet de serre et nos consommations énergétiques. L'aéroport est certifié ISO 14001 depuis plus de 10 ans et vient d'obtenir le niveau 2 de l'Airport Carbon Accreditation (ACA), après avoir été l'un des tous premiers aéroports français à obtenir le niveau 1.

Cette certification vient récompenser nos efforts et nous encourage dans cette voie. En matière d'énergie, nous nous sommes fixés trois objectifs: réduire nos émissions carbone, maîtriser nos consommations énergétiques et améliorer notre efficacité énergétique.

Vous allez installer une «Horloge énergétique». Qu'en attendez-vous au quotidien ?

L'horloge énergétique fait écho à notre politique environnementale. Grâce à un affichage en temps réel des consommations par usage, nos collaborateurs seront en mesure de suivre et de mieux prendre conscience de nos consommations énergétiques. Nous voulons impliquer aussi bien le personnel technique qu'administratif et encourager les comportements éco-responsables. Cela va dans le sens des nombreuses actions d'économie d'énergie déjà mises en place par ATB pour ne consommer que le juste nécessaire.

**L'Airport Carbon Accreditation est un programme de certification en matière de gestion carbone mis en place par l'ACI-Europe. Cette certification évalue et reconnaît la démarche entreprise par les aéroports afin de réduire leurs émissions en gaz à effet de serre et exige une vérification par un tiers indépendant. Elle comprend 4 niveaux d'accréditation: la cartographie, la réduction, l'optimisation et la neutralité.*

Comment vous êtes vous préparés à la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité ?

Il y a une dizaine d'années, nous avons choisi de sortir du marché réglementé, Nous avons ainsi changé de fournisseur à plusieurs reprises, en fonction des offres d'électricité proposées. Nous sommes donc déjà bien aguerris à l'achat de fourniture d'électricité sur le marché.

Vous avez opté, à nouveau, pour l'offre de marché d'EDF. Quels ont été les points déterminants ?

Nous avons, en effet, fait le choix de renouveler notre confiance à EDF. Au-delà des prix compétitifs, en particulier sur l'offre d'électricité issue d'énergies renouvelables, nous avons été sensibles à la qualité des services associés, en adéquation avec nos besoins.

Quelles étaient vos attentes ?

Nous souhaitons favoriser toujours plus les sources d'énergies renouvelables. Notre contrat actuel - l'offre équilibre d'EDF -

→ Retrouvez l'intégralité du témoignage sur edfcollectivites.fr

POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE DE PROJETER L'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS DU TERRITOIRE ?

La projection de l'évolution des consommations d'énergie d'un territoire permet d'estimer les impacts des politiques énergétiques qui seront engagées sur le long terme et d'évaluer les postes à forte consommation énergétique. La collectivité peut alors identifier et choisir des leviers d'actions pertinents pour élaborer sa stratégie énergétique territoriale et en améliorer l'efficacité.

EDF
ET VOUS

DÉFINIR UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE EFFICACE

« L'AGGLOMERATION BOULONNAISE CONSTRUIT SON AVENIR ÉNERGÉTIQUE »

« **Savoir pour prévoir, afin de pouvoir** ». La maxime d'Auguste Comte illustre bien la visée de la « prospective énergétique, » une démarche qui s'inscrit dans la durée et intéresse de plus en plus les collectivités locales à l'heure de la transition énergétique.

Grâce à un partenariat avec EDF, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), la Ville de Boulogne-sur-Mer et l'agence Boulogne Développement ont élaboré une étude prospective à l'horizon 2030. Un outil original pour améliorer le bilan environnemental et élaborer une stratégie énergétique à long terme. Quelle sera notre situation énergétique dans quinze ans ? Quels choix privilégier pour réduire notre facture et notre empreinte énergétique ? Pour répondre aux questions des élus de la CAB et de la Ville de Boulogne-sur-Mer, la direction des projets territoriaux d'EDF a réalisé une « photographie énergétique » de ce territoire de 205 km² et 22 communes.

Tracer des « futurs possibles »

« Nous avons d'abord dressé un bilan de la situation du territoire en veillant à être le plus exhaustif possible. Ce qui nous a permis d'identifier les grands leviers d'action pour réduire la facture énergétique et développer la production locale à partir d'ENR sur le territoire », explique Matthieu Savina, expert Territoires durables d'EDF.

À partir de cette expertise, le prospectiviste a élaboré plusieurs scénarios énergétiques pour tracer les perspectives de différents « futurs possibles ». « Quelle stratégie pertinente et cohérente adopter au regard des ambitions du territoire et que peut-on imaginer à l'horizon 2030 ? » L'étude propose un « scénario de transition énergétique » qui correspond à la vision souhaitée par le territoire. « Il s'agit de bien définir les moyens financiers et les actions à mettre en œuvre pour atteindre cette finalité d'ici 2030 », précise Matthieu Savina.



Lydie Leleu, Directrice générale adjointe de la Ville de Boulogne-sur-Mer, revient sur la genèse de l'étude : « Chacun des partenaires de l'étude avait une partie du diagnostic mais pas de vision d'ensemble. Un très gros travail de recensement sur l'utilisation de l'ensemble des énergies a été réalisé par les équipes d'EDF. Ce qui nous a donné une vision beaucoup plus claire de la situation. Autre point très intéressant, cela nous a permis de nous projeter dans l'avenir, d'envisager les besoins selon les différents utilisateurs, les différents secteurs et enfin de dégager des pistes de travail quant à l'utilisation de ces énergies ».

Accompagner les ambitions des territoires

La Ville de Boulogne-sur-Mer a choisi de donner la priorité à la rénovation de son parc résidentiel. Elle a mis en place un groupe de travail avec EDF pour « mieux informer les particuliers sur les dispositifs

et les aides disponibles ». Directeur du développement territorial pour EDF, Rémy Vergriete avait préconisé ce premier axe de travail : « Nous avons recensé un nombre important de « passoires énergétiques », des logements construits avant 1974 qui ne répondent pas aux exigences réglementaires en terme de performance thermique et plus de 3000 chaudières au fioul ».

Matthieu Savina ajoute que « dans le scénario de transition énergétique, nous avons quantifié, pour chaque action préconisée, les emplois qui pourraient être générés. La rénovation était en tête ! » Si les collectivités n'ont pas les moyens économiques d'investir tous les terrains, elles ont, rappelle l'expert Territoires durables, « un rôle d'incitateur auprès des ménages et des entreprises. »

→ Retrouvez l'intégralité du témoignage sur edfcollectivites.fr

VITE LU

UNE APPLICATION INNOVANTE POUR DÉCOUVRIR LA VILLE DE DEMAIN EN 3D

Comment appréhender facilement les enjeux de la ville de demain et les solutions proposées pour la construire ? Pour répondre aux nouveaux usages numériques, EDF lance une application «ville durable», destinée principalement aux acteurs des territoires.

Claire, ludique et gratuite, cette application utilise la technologie de la réalité augmentée. Grâce à des vues à 360 degrés, l'utilisateur évolue dans une ville imaginaire en trois dimensions. Pendant sa déambulation, il part à la découverte des thèmes clefs de la ville de demain : «bouger», «éclairer», «aménager» et «rénover». En cliquant sur des verbatims flottants dans la ville, l'internaute accède à des contenus précis et détaillés. Des sphères à 360° in-

tègrent des pictogrammes émergents. Un simple clic sur ces pictogrammes et l'utilisateur prend possession de textes et d'images, associés à chaque thématique de la ville durable :

- BOUGER : la voiture électrique, l'auto-partage électrique, les ombrières photovoltaïques, le bus électrique, la mobilité connectée...
- ÉCLAIRER : l'illumination des monuments, l'éclairage...
- AMÉNAGER ET INNOVER : l'optimisation énergétique des bâtiments publics ou collectifs, la rénovation énergétique, les nouveaux quartiers, la sensibilisation aux gestes éco-citoyens...

Présentée début juin, lors des 10^e Assises du Centre-Ville en mouvement à Nîmes, elle sera, à terme, téléchargeable gratuitement sur mo-

biles et tablettes (iPhone, iPad et terminaux android). L'application «ville durable» sera par ailleurs accompagnée de la sortie d'une nouvelle plaquette «ville durable» qui en reprend les grands thèmes.

→ **Pour en savoir plus**



CONCOURS D'ARCHITECTURE BAS CARBONE 2015: UN QUARTIER DE LILLE PROJÉTÉ EN 2050

Pour sa 7^e édition, le concours d'Architecture Bas Carbone d'EDF poursuit son exploration de la ville durable. Les candidats vont plancher sur la transformation d'un quartier de Lille, l'îlot Charles-de-Muysaert, à l'horizon 2050.

Le concours invite à se projeter 35 ans en avant pour imaginer dès aujourd'hui la ville du futur en intégrant deux grands paramètres : le réchauffement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Envisagée comme un véritable appel à idées, la com-



pétition s'adresse à des équipes composées d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et de designers, associées à des bureaux d'études énergie ou de développement durable.

Lancé en partenariat avec la mairie de Lille, le concours s'inscrit dans le cadre du programme Lille 3000. Associées au comité de sélection, Martine Aubry, la maire de Lille et Audrey Linkenheld, députée et conseillère municipale, ont retenu quatre projets sur la soixantaine de dossiers déposés au départ.

Remise des prix le 22 septembre prochain au Congrès annuel des USH à Montpellier. Le travail des agences Franklin Azzi, 169 architecture, Nem/Niney/Marca et Atelier MaA feront l'objet d'une exposition en décembre prochain dans une Maison Folie de Lille.

→ **Lire la suite**